



CERCLE DE VOILE DE MOISSON-LAVACOURT

***Régate 505-470-Finn-Fireball
Grade 5A
Samedi 14 et dimanche 15 mars 2015
Plan d'eau de Moisson Lavacourt
Organisée par le Cercle de Voile de Moisson-Lavacourt
à la Base Régionale de Loisirs des Boucles de Seine***

1 REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2013-2016.
- 1.2. le présent avis de course
- 1.3. les instructions de course et les annexes
- 1.4. les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables
- 1.5. les règles de classe
- 1.6. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire
- 1.7. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTIONS

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : **505, 470, Finn et Fireball**.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis au plus tard **le 8 mars 2015**, à :

Thierry MUNIGLIA
Les Cèdres, 16 rue François Debergue
78380 BOUGIVAL

- 3.3** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - pour les différentes séries, les équipages devront être à jour de leur cotisation auprès de leur Class respective
 - un justificatif d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros,
 - Les concurrents étrangers non licenciés en France devront présenter au moment de leur inscription un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER : les droits requis sont de 20 euros par bateau pour les 505, 470, Fireball et de 10 euros par bateau pour les Finn.

5. PROGRAMME

- 5.1. Confirmation des inscriptions :
Samedi 14 mars 2015 de 11 heures à 13 heures.
- 5.2. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est le samedi 14 mars à 14 heures et le dimanche 15 mars à 10 heures.
- 5.3. Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 heures pour une nouvelle procédure.

6. JAUGE : Sans objet

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 14 mars à partir de 11 heures ou seront affichées selon la prescription fédérale.

8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construit et précisés dans l'annexe aux Instructions de Course.

9. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.

Courses retirées

- a. Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
 - b. Quand 4 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
 - c. Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.
- Un maximum de 6 courses sera couru par jour.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. DECHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros.

13. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL :

Président du Comité de Course : Patrick Vilain
Président du Jury : Baptiste Verniest

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toutes informations utiles (et plan d'accès) :

- sur les sites du CVML : <http://cvml.chez-alice.fr/>
- sur le forum CVML <http://cvml-forum.fr>
- par mail cvml.info@gmail.com

Restauration et hébergement

- Base de Loisirs des Boucles de Seine – Chrystel Pelchat - Tél. 01 30 33 97 80
<http://www.basebouclesdeseine.com>
Chambres pré-réservées jusqu'au 15 février : contacter Bernard BOIME. 20€ / lit, en chambre de 2, 3, ou 4 (mêmes modalités de versement que pour la soirée, voir ci-dessous).
- Dans l'enceinte du CVML : possibilité de camping dans les espaces du club
- Auberge de la Boucle, Moisson (crêperie, hôtel, centre village) : 01 34 79 33 66

- La Ruche (hôtel et restaurant bord de Seine) : 01 30 33 20 00
contact@laruche78.com
- Chez Charlot, Lavacourt (guinguette au bord de la Seine) : 01 34 79 30 06
- Oh Diablotin, Mousseaux (centre village) : 01 34 79 35 89
- Au Fil de l'Eau, Rolleboise (bord de Seine) : 01 30 42 09 86
- La Mandarin de Bonnières (restaurant chinois) : 01 30 42 27 62

Soirée des coureurs du samedi 14 mars



- Une soirée dîner et orchestre est organisée par l'AS470
- Soirée ouverte à toutes les séries, organisateurs, accompagnateurs et membres du jury.
- Participation demandée : **25 €** par participant comprenant :
 - Buffet dans salle privatisée, avec entrée, plat chaud, fromage, dessert, ¼ de vin et café)
 - Orchestre / animation musicale
- Réservations **obligatoire avant le 15 février** (réception du règlement par chèque à l'ordre de AS 470 FRANCE, ou virement bancaire)
- Responsable de l'organisation et adresse pour règlement :

Bernard BOIME
32, rue du Bois
92000 Nanterre

Ou virement bancaire à AS 470 France, accompagné d'un mail de confirmation à : bernard.boime@neuf.fr
Tel : 06 72 820 900

AS 470 France
IBAN : FR3420041010110250003B03221
Code BIC : PSSTFRPPNTE
LA BANQUE POSTALE
NANTES

Réservation de lits sur la base nautique :

- 20 lits sont pré-réservés pour la régata, pour la nuit du samedi au dimanche.
- **Les Studios** sont équipés de 2 lits bas, sanitaires (douche et toilette) privés, kitchenette et télévision. Les lits sont faits à l'arrivée. Les serviettes de toilette sont fournies. Prévoir le nécessaire de toilette (produits d'hygiène, gants de toilette...)
- **Appartement** de la plage de 6 couchages : 1 chambre avec 2 lits simples, 1 chambre avec 2 lits simples et 1 lit superposé. Cuisine équipée, machine à laver, télévision, sanitaires privés. Les lits sont faits à l'arrivée. Prévoir le nécessaire de toilette (produits d'hygiène, gants de toilette, serviette de toilette...)
- **Les chambres** sont équipées de 2, 3 et 4 lits (2 lits bas, 3 lits bas ou 2 lits bas + 1 lit superposé), sanitaires (douche et toilette) privés. Nous fournissons les draps, taie d'oreiller, couvertures. Les lits ne sont pas faits à l'arrivée. Prévoir le nécessaire de toilette (serviette, gants, produits d'hygiène...).
- **Toute clef non restituée sera facturée (10 €)**

Les hébergements seront mis à disposition du groupe à 17h00 le jour de l'arrivée et devront être libérés au plus tard à 10h00 le jour du départ.

Attention, en cas d'annulation, les chambres ne sont pas remboursées.

Réservation auprès de Bernard BOIME, **20 €/ lits**

32, rue du Bois

92000 Nanterre

bernard.boime@neuf.fr

avant le 15/02/2015 (ensuite les chambres seront remises à disposition pour location par la base, si places restantes)



BULLETIN DE PREINSCRIPTION
Grade 5A, 505-470-Finn-Fireball des 14 et 15 mars 2015

A retourner pour le 8 mars 2015 au plus tard à :

Thierry MUNIGLIA – Les Cèdres- 16, rue François Debergue – 78380 BOUGIVAL

cvml.info@gmail.com

N° VOILE

TYPE DE BATEAU / SERIE :

	BARREUR	EQUIPIER POUR LES SERIES 505-470- FIREBALL
NOM		
PRENOM		
N° LICENCE		
NOM DU CLUB		
N° CLUB		
E-MAIL		
SIGNATURE		

Inscriptions à 20 euros (505-470-Fireball) :

Inscriptions à 10 euros (Finn) :

(Par chèque à l'ordre du CVML)

Confirmation des inscriptions le samedi 14 mars 2015 de 11h00 à 13h00.

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013 – 2016
Applying to foreign competitors

RRS 64.3 (*) :

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68 (*) :

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70. 5 (*) :

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3 (*) :

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88 (*) :

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*) :

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

Appendix F (*) :

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris